



## Arrêté relatif à l'octroi d'un crédit supplémentaire de 26'000 francs concernant des honoraires de conseillers externes dans le chapitre de l'urbanisme

Le Conseil communal de la commune de La Grande Béroche,

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 11 décembre 2017 ;

sur la proposition du Conseiller communal en charge de l'urbanisme

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans le cadre de ses compétences financières, le Conseil communal est autorisé à octroyer, pour l'année 2019, un crédit supplémentaire de **26'000 francs** dans :

la rubrique budgétaire 31320.00 « honoraires de conseillers externes » dans le chapitre 220-7900.00 urbanisme.

Le montant disponible pour le budget 2019 est ainsi porté à **46'000 francs**.

**Article 2 :** Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.

St-Aubin-Sauges, le 24 juin 2019

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,  
François Del Rio

Le secrétaire,  
Alexandre Béguin